

térêt dans cette raison sociale que l'hon. ministre des Finances lui-même, n'eût pas; je dis ici de ma place, en cette Chambre, que je n'ai jamais eu connaissance des transactions entre le gouvernement et FRASER, REYNOLDS et Cie. Je dis franchement que cette compagnie était des amis politiques de la dernière administration, qu'un monsieur lié avec elle, M. GRANT, n'était pas seulement un ami politique pour moi, mais aussi un intime ami personnel; j'attendrai avec calme le rapport du comité, et je serais grandement surpris d'apprendre si quelques-uns de ces messieurs avaient pris part à des transactions qui feraient jaillir sur eux quelque déshonneur personnel, parce que, autant que je puis connaître d'eux, ce sont des hommes de grande réputation et de haute position, et qui ont un sentiment exquis de l'honneur personnel. M. GRANT fut, pendant plusieurs années, IMPRIMEUR DE LA REINE sous le gouvernement dont j'étais le chef. Je sens que j'agis mal, vu que cette affaire est sous investigation, si je disais un seul mot à ce sujet; je dirai cependant par rapport à moi que le ministre des Travaux Publics lui-même a, aujourd'hui, la même liaison que j'avais avec FRASER, REYNOLDS et Cie.,—même, une liaison plus étroite—avec une raison sociale qui supporte son gouvernement. Je dis, comme M. CARVELL l'a énoncé dans son rapport, que la coutume, dans la Nouvelle-Ecosse, était, lorsqu'un gouvernement tombait et qu'un autre le remplaçait, d'aller aux amis du gouvernement pour avoir son légitime patronage. Je n'hésite nullement à dire que c'est ma politique; que je crois qu'un gouvernement a droit de préférer ses amis politiques; et si le patronage du dernier gouvernement passa à ses amis politiques, je défie n'importe qui de démontrer qu'aucun membre de la dernière administration ait jamais témoigné le moindre désir de mettre, dans les poches d'aucun de ses amis, une piastre de plus des deniers publics qu'il n'aurait fallu pour obtenir les mêmes secours ailleurs. Mais le gouvernement n'avait pas plus tôt changé de mains qu'une raison sociale rivale de celle de FRASER, REYNOLDS et Cie., vint à Ottawa, et je présume qu'elle eût une entrevue avec le ministre des Travaux Publics. A tout événement M. CARVELL, qui est cité de-

vant les sous-comité des Comptes Publics dira sous serment, s'il'en est requis, et produira une lettre si l'on doute de sa parole, que le gouvernement n'avait pas aussitôt changé de mains que le secrétaire en chef du département des Travaux Publics, M. BRAUN, lui adressa une lettre officielle lui disant de transmettre aux amis politiques des messieurs de l'autre côté, sous la raison sociale de BLACK BROS et Cie., le patronage du département des chemins de fer en tant qu'il s'agissait de fournitures. Je ne le blâme nullement pour cela. Je dis qu'il aurait eu tort s'il n'avait pas accordé tout le patronage qu'il pouvait légitimement accorder à ceux qui le supportent, et en qui il a confiance. Ayant démontré que ce rapport de M. BRYDGES justifie toutes mes prétentions touchant le bon état dans lequel ce grand ouvrage public fut transmis par la dernière administration à ses successeurs, qu'on me permette d'attirer l'attention de la Chambre sur la preuve qu'il n'y eût aucunes dépenses excessives ou abusives par rapport aux fournitures. M. BRYDGES fut envoyé pour faire un rapport de ces dépenses, et, à la première page de son rapport supplémentaire il constate que le montant des déboursés pour les dépenses d'ouvrage et l'entretien de chemin pour l'année finissant le 30 de juin, 1874, était de \$1,301,550. Maintenant, jetons un coup d'œil sur les estimations mises sur la table par le ministre actuel des Finances, qui veut faire croire à la Chambre qu'il épargnera un demi-million dans cette affaire, et qu'y trouvons-nous? Nous trouvons que, tandis qu'il ne demande que \$58,000 pour les dépenses en dehors de l'entretien de chemin et des dépenses de travail, fournissant par là la meilleure preuve que le chemin fut transmis au présent gouvernement dans une condition splendide, il ne demande pas moins de \$1,300,000 pour les dépenses de travail et l'entretien de chemin dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, ne montrant qu'une économie de \$1,550 sur nos dépenses de \$1,301,550. Je dis donc que je n'ai pas besoin de meilleure preuve que ses propres chiffres pour prouver que s'il y avait quelque extravagance de notre part, l'hon. monsieur n'a pas l'intention de retrancher cette